

jeudi 04 Mars 2021 - n°291

Institutions - Le projet de loi 4D dévoilé

Agenda - Notez bien !

Environnement - Focus sur... la transition écologique dans les Villes de France : Trois questions à Luc Bouard

Environnement - Webinaire Villes de France le 7 avril : Gestion et lutte contre les déchets sauvages

Culture - Valoriser ses circuits touristiques en 2021 grâce au Pass Patrimoine

Institutions - Lancement de la campagne du Service national universel

Habitat - S'inscrire à la conférence « Accéder au foncier pour produire des logements abordables »

Numérique - Socle numérique pour les écoles élémentaires : des solutions proposées

INSTITUTIONS



Le projet de loi 4D dévoilé

Le projet de loi relatif « à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale » dit 4D a été transmis au Conseil d'État le 18 février, avant la saisine des instances consultatives, notamment le CSFPT et le CNEN.

Comportant 66 articles, le texte doit être présenté en Conseil des ministres au printemps par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des

Relations avec les collectivités territoriales.

[Retrouvez la note de Villes de France](#)

[Retrouvez le texte de loi](#)

[Retrouvez l'exposé des motifs](#)

AGENDA



Notez bien !

Mercredi 10 mars 2021 (14h00-17h00)

Conseil d'Administration de *Villes de France*
Paris

Jeudi 11 mars 2021

Groupe de travail Sécurité et prévention de la délinquance (14h00-16h00)

Visioconférence

Mercredi 17 mars 2021 (14h30-17h30)

Groupe de travail Transition écologique
Paris

Mercredi 24 mars 2021 (10h00-12h30)

Groupe de travail Action Cœur de Ville
Paris

Mercredi 7 avril 2021

Conseil d'Administration de *Villes de France* (10h00-12h30)
Paris

Webinaire, Gestion des déchets sauvages (14h30-15h30)

[Télécharger l'invitation](#)

[Télécharger le programme](#)

[Télécharger le bulletin d'inscription](#)

Mercredi 7 juillet 2021

Réunion du Réseau des Directeurs de Cabinet de *Villes de France*
Blois

Jeudi 8 et vendredi 9 juillet 2021

ENVIRONNEMENT



Focus sur... la transition écologique dans les Villes de France : Trois questions à Luc Bouard

La transition écologique fut au cœur des campagnes municipales et va faire l'objet de nouveaux projets dans les villes de taille moyenne et leurs intercommunalités. Le plan de relance crédite 30 milliards d'euros pour la transition écologique dont de nombreux crédits pour les territoires comme les 1,3 milliards d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités. Les futurs contrats de relance et de transition écologique (CRTE) porteront l'appui de l'État aux projets de territoire. Ondes urbaines, newsletter de l'association Villes de France, revient sur les enjeux de transition écologique portés par les maires de villes moyennes et les présidents d'intercommunalités.

Trois questions à Monsieur Luc Bouard, maire de La Roche-sur-Yon, président de La Roche-sur-Yon Agglomération, secrétaire général de Villes de France

Quels sont selon vous les enjeux majeurs de la transition écologique dans les villes moyennes et leurs intercommunalités ?

Des enjeux financiers tout d'abord. La nécessaire transformation de nos politiques publiques à l'aune de la transition écologique suppose l'engagement de financements toujours plus importants, que ce soit en terme de rénovation énergétique, de conversion des flottes automobiles, de réalisation de voies cyclables ou encore d'investissements massifs dans les énergies renouvelables et les réseaux électriques intelligents, sans oublier l'accompagnement des publics les plus fragiles.

Se posent ensuite des enjeux de gouvernance. La multiplicité des niveaux d'intervention en matière de transition écologique, le partage des compétences entre différentes strates de collectivités, sans même parler des syndicats intercommunaux, peut rendre difficilement lisible et potentiellement moins efficiente l'action politique.

Des choix stratégiques s'imposent enfin, car lorsque l'on sait que la France génère moins de 1% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, il serait illusoire de croire qu'une collectivité changera à elle seule le cours de l'histoire en matière d'atténuation du réchauffement. Pour autant, alors que les effets du réchauffement se manifestent déjà et s'amplifieront toujours plus dans les années à venir, les collectivités doivent à tout prix préparer au mieux adaptations et mutations.

Pouvez-vous présenter une initiative de votre collectivité que vous souhaiteriez partager ?

Je souhaiterais vous en présenter plusieurs ! Le Jardin d'affaires, 1^{re} zone d'activité agro-écologique de France, concilie d'ores-et-déjà activités économiques et rationalisation du foncier, renforcement de la biodiversité et préservation des zones humides, développement de la permaculture et des circuits courts, dans une double logique d'économie circulaire et d'économie bleue.

La recyclerie Coeur-Vendée, installée sur une ancienne friche industrielle dans un bâtiment énergétiquement exemplaire, va permettre de développer une nouvelle activité économique, de donner une seconde vie à des objets issus des déchetteries, tout en facilitant l'insertion sur le marché du travail de personnes éloignées de l'emploi.

Notre opération « 100 000 arbres pour demain » va aussi avoir un impact massif en terme de piégeage du dioxyde de carbone, de reconstitution de la trame verte ou encore de filtration et de rétention de l'eau, autre ressource menacée par le réchauffement.

Le Potager extraordinaire de Beautour sera enfin à partir de 2022 un lieu de démonstration et de sensibilisation à la

biodiversité, pour donner à chacun les moyens d'agir en faveur d'une faune et d'une flore toujours plus menacés, dont dépend pourtant notre alimentation.

C'est cela le rôle d'une collectivité : impulser, initier, faire comprendre et donner à tous les moyens d'agir !

En tant qu'élu local, quelles sont vos attentes vis-à-vis des institutions pour faciliter la transition écologique dans les territoires ?

Clarté, réactivité, simplification et libre-administration !

Aujourd'hui par exemple, les appels à projet de l'État se multiplient. S'ils sont gages d'accompagnement financier, ils ont pour conséquence que les projets doivent s'adapter aux financements alors que le principe de libre-administration des collectivités supposerait en réalité l'inverse. Des contractualisations de moyen terme s'engagent en parallèle avec les entités déconcentrées ou décentralisées, portant des niveaux d'engagements différents et des critères d'éligibilité spécifiques ; tout ceci induit au final redondance, faible lisibilité, et nécessite surtout toujours plus d'agilité et de temps passé de la part des collectivités !

En outre, alors que la transition écologique exige de porter des visions transversales et décloisonnées, il est parfois difficile d'accepter des directives descendantes, issues de l'État ou de ses établissements publics, en silo, et parfois sans cohérence suffisante les unes avec les autres. L'urgence climatique vient aussi se heurter à la complexité réglementaire et juridique du montage de certains dossiers, sans même parler des délais d'instruction.

On pourrait enfin se poser la question de l'échelon territorial le plus pertinent en matière de transition écologique : un Acte IV de la décentralisation n'aurait-il pas matière à rationaliser organisation, compétences et gouvernance sur certaines thématiques ?

ENVIRONNEMENT



Webinaire Villes de France le 7 avril : Gestion et lutte contre les déchets sauvages

Le 7 avril, un webinaire de *Villes de France*, ouvert à tous, sera consacré à la gestion des déchets sauvages, à la demande du groupe de travail Transition écologique. Alors que 63 % des Français ont été exposés à des déchets sauvages en zones urbaines, ils sont 87% à estimer que les collectivités locales doivent se mobiliser pour lutter contre les déchets sauvages. Quels sont les

moyens d'action ? Quel accompagnement de l'Etat ? Quelles implications de la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire dite loi AGEC ? Quelles bonnes pratiques dont s'inspirer ?

Le webinaire sera introduit par Jérôme Baloge, maire de Niort, président du groupe de travail Transition Écologique de *Villes de France*. Des présentations seront faites par Elora Barillot, chargé de mission au sein du bureau de la planification et de la gestion des déchets au Ministère de la Transition écologique, par Clémence Bruttin, responsable lutte contre les déchets abandonnés à Citeo et par une collectivité impliquée. S'ensuivront des échanges avec les participants.

[Télécharger l'invitation](#)

[Télécharger le programme](#)

[Télécharger le bulletin d'inscription](#)

CULTURE



Valoriser ses circuits touristiques en 2021 grâce au Pass Patrimoine

Après plusieurs mois de fermeture totale des sites culturels, il devient de plus en plus crucial pour la santé financière des monuments d'attirer de nombreux visiteurs au moment de la réouverture. Si les grands sites n'ont rien perdu de leur notoriété, les plus petits musées et monuments risquent de pâtir des longues semaines privées de vie culturelle. Engagée dans la défense du patrimoine

français depuis plus de quatre ans déjà, Patrivia prépare activement cette prochaine saison touristique, notamment. Lors du lancement du Pass Patrimoine en 2019, l'ambition était de favoriser l'essor de nouveaux circuits touristiques, hors des sentiers battus. Dorénavant, en lien avec notre association *Villes de France*, l'objectif consiste en 2021 à accentuer de manière significative le meilleur référencement possible du patrimoine de nos villes et de nos intercommunalités dans ce dispositif. Mis en place avec la Fondation du patrimoine et la Mission Bern, ce Pass permet aux particuliers de visiter tous leurs sites partenaires en illimité pendant un an. Parmi les 500 monuments déjà inscrits dans leur catalogue, les grands châteaux comme Chambord ou Chenonceau côtoient des petits musées et châteaux, privés ou publics. En rejoignant le plus grand réseau de monuments en France, votre collectivité territoriale pourra assurer une hausse de visibilité et de fréquentation au patrimoine culturel de vos collectivités. Tout en proposant un service de billetterie en ligne, les équipes de Patrivia communiqueront gratuitement sur l'ensemble de

vos sites tout au long de l'année pour les valoriser. L'inscription sur le site est gratuite, sans engagement et sans exclusivité. Patrivia ne se rémunère que sur le flux de visiteurs apporté via leurs actions de promotion. Leur engagement et leur implication leur a valu d'être élu par Atout France en 2020 parmi les dix solutions qui aideront à la relance du tourisme en France en 2021. Si vous souhaitez profiter de ce service pour préparer l'été 2021 ou simplement vous renseigner sur le mode de fonctionnement du Pass Patrimoine, vous pouvez contacter de notre part Madame Solenne Mirouze en charge des partenariats avec les sites culturels chez Patrivia (téléphone : 07 78 24 71 29 ; et [courriel](#)).

Crédits photo © Patrivia.

[Le site internet](#)

Mot de passe du [webinaire](#) (Code d'accès : 2&?EQDEx)

[Le compte Twitter](#)

INSTITUTIONS



Lancement de la campagne du Service national universel

Mi-janvier, Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, a lancé la campagne de recrutement 2021 des volontaires pour le Service national universel (SNU).

S'adressant à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans, cette session 2021 sera marquée par l'organisation d'un séjour de cohésion dans chaque département du 21 juin au 2 juillet 2021.

[Retrouvez le dépliant 2021 de présentation du Service national universel](#)

HABITAT



S'inscrire à la conférence « Accéder au foncier pour produire des logements abordables »

Le Réseau des acteurs de l'habitat, dont est notamment membre *Villes de France*, propose une webconférence le mercredi 14 avril 2021 de 15h00 à 16h30 sur le thème : « *Accéder au foncier pour produire des logements abordables : enjeux et leviers d'action pour les collectivités locales et les organismes Hlm* ».

L'accès au foncier est reconnu comme un enjeu central dans le développement du logement abordable en France. Les difficultés sont nombreuses et relèvent de différents registres : méthodes de repérage et d'observation, conditions de production ou de libération des terrains, méthodes d'évaluation et de fixation des prix, modalités d'encadrement réglementaire de l'utilisation des sols, conditions de négociations locales, fiscalité... Cette webconférence, animée par Dominique Roussel, journaliste à France Culture, permettra de mettre en perspective l'actualité du sujet, les progrès accomplis et les enjeux persistants. Elle mettra en débat les propositions formulées par l'Union sociale pour l'habitat en se focalisant en particulier sur les enjeux réciproques des collectivités locales et des organismes de logement social : quelles attentes ? Quels apports ? Quels obstacles persistants ? Quelles responsabilités respectives pour favoriser de meilleures conditions de mobilisation du foncier, dans une perspective (plus) sociale ? Avec quelles collaborations ? Elle est ouverte aux élus, responsables et collaborateurs habitat des collectivités locales, aux dirigeants et collaborateurs des organismes Hlm et associations régionales Hlm, des services de l'État, des agences d'urbanisme, des associations et à tout autre acteur intéressé par un échange sur ces enjeux et leurs conséquences pour les acteurs et le secteur de l'habitat social.

[Le programme](#)

[Participation sans frais mais sur inscription préalable en ligne](#)

NUMÉRIQUE



Socle numérique pour les écoles élémentaires : des solutions proposées

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant

la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Périmètre de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base, dont un référentiel a été discuté avec les représentants des associations représentatives des collectivités lors des États généraux du numérique pour l'Éducation.

Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous et doivent être déposés avant le 31 mars.

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Consultez l'ensemble des informations nécessaires, les outils d'accompagnement et le lien vers [le formulaire de saisie en ligne](#) :

- le [cahier des charges de l'appel à projets](#) pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, [la fiche socle numérique de base 1er degré](#) et [la synthèse de l'appel à projets](#) ;
- le [lien vers le formulaire de saisie en ligne](#) ;
- le [tutoriel "pas à pas" pour candidater à l'appel à projets](#) ;
- l'[outil de simulation de subvention par commune](#) ;
- la [foire aux questions](#) (FAQ)

Des solutions identifiées

Le Groupe La Poste met à disposition des collectivités territoriales et des écoles un socle numérique éligible aux subventions de l'appel à projet lancé par le ministère de l'Éducation nationale.

[Télécharger l'offre globale « Socle numérique pour les écoles élémentaires »](#)